

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (18) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, M. MELQUIOND

POUVOIRS (2) :
M. GAUTHIER mandant a pour mandataire Mme PIAULET
M. MEUNIER mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (1) :
Mme PONTIER

Nom du secrétaire de séance

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Soutien financier pour l'organisation de l'Eté Châtelleraudais 2016

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes. Cette opération s'inscrit au cœur de sa politique touristique et vient conforter l'attractivité du territoire châtelleraudais.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa 1 - 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le cahier des charges de l'été Châtelleraudais 2016,

VU la délibération n°8 du bureau communautaire du 23 mai 2016,

CONSIDERANT que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives et les collectivités participant à l'animation de l'Eté Châtelleraudais 2016,

CONSIDERANT les projets déposés, le montant des dépenses professionnelles engagées par les organisateurs pour ces manifestations, il est proposé :

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant total de 300 €.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

Du 13 juin 2016

n° 5

page 2/2

• **Soutien aux animations :**

ORGANISMES	MANIFESTATIONS	BUDGET GLOBAL en €	Attribué en 2015	SUBVENTION PROPOSEE en €
NAINTRE				
Commune de Naintré	Eglises accueillantes	808	/	150
CIVAM	Samedi soir à la ferme	1 200,00 €	/	150

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

La communauté d'agglomération demandera la fourniture de justificatifs d'engagement de la dépense.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6574 / 4400.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le

16 JUIN 2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

